



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Brigitte CASADO-JAILLET a donné procuration à Mme ARTERO-MOREL

Absent : M. Pierre TROUCHE

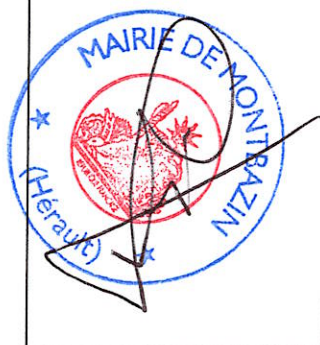
Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
02/06/2023
Date d'affichage
02/06/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/06/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Convention d'adhésion à la mission de conseil en organisation et en management du CDG34

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en sus des missions exercées au titre des dispositions des articles L.452-34 à L.452-39 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion peuvent assurer, à la demande des collectivités situés dans leur ressort territorial, toute tâche administrative complémentaire comme les conseils en organisation, notamment en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines.

La prestation de « conseil » se déploie au travers de nombreuses thématiques. Qu'elle soit organisationnelle ou humaine celle-ci vise à aider une collectivité ou un établissement public à renforcer durablement son efficacité. C'est pourquoi, le CDG 34 propose l'accompagnement au conseil en organisation et en management – ou coaching professionnel (individuel et collectif).

Afin de poursuivre la volonté de l'équipe municipale de réorganisation des services en vue d'accroître l'efficacité et la qualité du service rendu aux habitants, et d'accompagner la conduite de ce changement auprès des agents en favorisant le développement d'un cadre de travail harmonieux entre les services et avec les élus, il est proposé de délibérer sur l'adhésion à cette mission facultative, via une convention spécifique.

Monsieur le Maire précise que cette démarche permettra, à l'appui de séries d'entretien collectifs et individuels à destination des agents et des élus, de réaliser un état des lieux et un diagnostic de l'organisation actuelle, de repérer ses points forts et dysfonctionnements et de proposer une organisation cohérente et efficace s'appuyant sur un plan d'actions spécifique.

La démarche de coaching collectif permettra en outre de développer l'intelligence collective, la coopération et la cohésion au sein des équipes. Monsieur le Maire précise que le coût prévisionnel de cette mission, qui pourra évoluer au regard des besoins identifiés au sein de la collectivité, est estimé à ce stade à 3 120€ TTC par le CDG34.

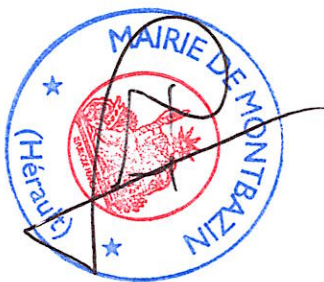
Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-43-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

- Approuve le projet de convention-cadre d'adhésion à la mission de conseil en organisation et en management proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault et tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-43-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023